

GESTION DES CRISES

POUR COIFFURES

Que faire en tant que propriétaire d'un salon de coiffure ?

Chers Coiffures

La propagation rapide du virus COVID-19 et la mesure du Conseil fédéral de fermer des établissements tels que les salons de coiffure du 17 mars au 19 avril, qui a été prise pour y faire face, confrontent la branche à de graves conséquences économiques et à de nombreuses questions qui se posent.

Depuis notre fondation en 2002, nous avons déjà fait face à un certain nombre de défis. Il s'agit d'une situation exceptionnelle pour nous tous, mais nous continuerons notre travail avec la même passion et le même engagement envers les coiffeurs ayant les mêmes valeurs. Dans cette optique, nous tenons à vous assurer que nous serons à vos côtés pendant cette période difficile et que nous vous soutiendrons autant que possible. Dans ce petit guide, vous trouverez des conseils stimulants et des mesures recommandées sur la meilleure façon de survivre à cette crise et de garantir votre existence. Il y a également des liens vers les autorités et les formulaires pertinents.

Nous sommes là pour vous!

Notre service administratif et logistique est toujours actif (bien qu'à une moindre échelle) et peut être joint pendant les heures d'ouverture normales pour les demandes de renseignements des clients :

+41 41 311 19 30
contact@blueboxag.ch

1. Respectez les mesures

Nous vous invitons à respecter les mesures nationales fixées par le Conseil fédéral et à suivre les directives nécessaires pour contenir la propagation du virus et protéger la population, afin que nous puissions revenir au mode normal le plus rapidement possible et que vous puissiez accueillir vos clients à nouveau au salon dans les plus brefs délais.

2. Demande du chômage partiel (salon avec employés)

Chômage partiel:

Une réduction temporaire du temps de travail contractuel ordonnée par l'employeur en accord avec les employés concernés, tout en maintenant la relation contractuelle en vertu du droit du travail. Une indemnité de chômage partiel est versée pour la perte de travail. Cela représente 80 % de la perte de revenus, c'est-à-dire 80 % du salaire perdu.

Le travail à temps partiel est généralement motivé par des raisons économiques et vise à prévenir le chômage et à préserver les emplois. Le travail à court terme est également considéré comme incluant la perte d'heures de travail due à des mesures officielles ou à d'autres circonstances dont l'employeur n'est pas responsable. La crise du corona et la fermeture de salons décidée par le Conseil fédéral entrent dans cette catégorie. L'employeur doit soumettre le travail à temps partiel à l'office cantonal compétent (KAST). Le KAST du canton dans lequel l'entreprise est située est responsable du traitement de la notification préalable. De nombreux cantons ont également mis en place des permanences téléphoniques auprès des autorités cantonales pour obtenir de plus amples informations.

[Formulaire pour les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail](#)

[Contact de la service de l'administration cantonale](#)

3. Demande d'indemnités journalières auprès de la caisse de compensation (les travailleurs indépendants)

Les indépendants qui subissent une perte de revenus parce qu'ils doivent cesser leur activité à la suite de mesures prises par le Conseil fédéral ont droit à une indemnisation. L'indemnité s'élève à 80 % du revenu brut moyen tiré d'une activité rémunérée avant le début du droit à l'indemnité, avec un maximum de 196 francs par jour. Le revenu annuel converti en gain journalier, qui a servi à déterminer la dernière cotisation AVS personnelle avant le début du droit à l'indemnisation, est déterminant pour le calcul de l'indemnisation d'un propriétaire de salon. À cette fin, le revenu annuel est multiplié par 0,8 et divisé par 360 jours. Par exemple, un revenu annuel de 45 000 CHF donne une allocation journalière de 100 CHF ($45\,000 \times 0,8 / 360 \text{ jours} = 100 \text{ CHF par jour}$). Les ayants droit doivent demander eux-mêmes la compensation auprès de la caisse de compensation AVS compétente. Le bureau de compensation transfère ensuite l'indemnité directement à la personne concernée. La caisse de compensation AVS est chargée de l'encaissement des cotisations.

[contact AVS fond de compensation](#)

4. Générer des ventes avec "Home Delivery"

Nous vous proposons de livrer divers produits capillaires directement au domicile du client final si nécessaire. À chaque achat, vous serez remboursé et pourrez au moins générer un certain chiffre d'affaires dans cette situation difficile.

Dans les PDF fournis sur le site web (et envoyés avec la lettre d'information) pour les marques Joico, Kevin Murphy et Eleven Australia, vous trouverez plus d'informations pour les clients de votre salon ainsi qu'une liste dans laquelle vous pouvez saisir les produits souhaités, l'adresse de livraison et de facturation et la référence du coiffeur (nom du salon). La commande peut facilement être envoyée par whatsapp au numéro suivant 076 495 19 30 ou par courriel à contact@blueboxag.ch.

Faites connaître activement cette offre à vos clients. Par exemple, vous pourriez poster une vidéo de vous sur les médias sociaux, pour les informer. Un message personnel fait toujours plaisir!

5. Conversation avec la propriétaire

Le loyer du salon est le deuxième poste de dépenses le plus important après les frais de personnel. Actuellement, la question se pose de savoir si le loyer doit continuer à être payé pour les locaux fermés et inutilisables. Les experts juridiques ne sont pas d'accord sur ce point. Selon l'association des locataires, le fait que vous ne puissiez actuellement pas exploiter votre entreprise en raison de la restriction d'exploitation d'urgence imposée par le Conseil fédéral constitue clairement un défaut du bien loué, qui peut entraîner un report de paiement, une réduction du loyer ou même une renonciation au loyer. Les locataires et les propriétaires doivent absolument rechercher le dialogue. Au vu de l'urgence actuelle, l'association des propriétaires est certainement prête à négocier des solutions dans l'intérêt de la société tout entière.

[L'Association suisse des locataires Corona-Crise](#)

6. Prise de contact avec votre banque principale

Il est également recommandé de s'adresser à la banque. Ici, par exemple, un crédit-relais peut être demandé afin de surmonter le manque de liquidités à court terme. Un prêt de garantie doit également être envisagé. Afin de soutenir les PME qui ont des problèmes de liquidités en raison du coronavirus, le Conseil fédéral a adopté le régime spécial de garantie. Le gouvernement fédéral facilite ainsi l'accès des petites et moyennes entreprises aux prêts bancaires. Les organismes de garantie reconnus par la Confédération peuvent offrir des cautions ou des garanties aux banques qui prêtent de l'argent aux entreprises. Le contact avec les organismes de garantie peut être établi via le site web de l'organisation concernée.

[Contact de la garantie PME](#)

7. Adapter les acomptes de cotisations à l'AVS, à l'AI et aux APG

Les caisses de compensation fixent les acomptes de cotisations, c'est-à-dire les cotisations provisoires basées sur le montant du total des salaires prévus. Il est donc important que vous, en tant qu'employeur, fournissiez à la caisse de compensation tous les documents pouvant leur être utiles pour fixer les acomptes de cotisations. Dès que le montant du total des salaires change de manière significative (ce qui peut être le cas dans la situation actuelle), vous devez en informer le fonds de compensation.

Contact des caisses de compensation

8. Contact avec des fournisseurs

Outre les frais de personnel et les loyers, d'autres paiements et créances courantes peuvent également être vérifiés. Ce faisant, la conversation peut être recherchée avec les fournisseurs responsables et un plan de paiement peut être négocié comme un report. Veuillez nous contacter, nous trouverons une solution.

9. Maintenir la base de clientèle

Même si le salon est actuellement fermé, cela ne signifie pas que vous ne pourrez pas communiquer avec vos clients et surtout avec vos clients réguliers pendant plusieurs semaines. Pour l'instant, utilisez tous vos canaux de communication (médias sociaux, whatsapp, courrier électronique et téléphone) pour rester en contact avec vos clients.

Pour bien démarrer après la fin de la crise, vous devez organiser activement des rendez-vous avec les clients pour la période qui suit la crise. Pour les rendez-vous annulés pendant la période de fermeture, vous devez essayer de prendre un nouveau rendez-vous immédiatement. En option, vous pouvez même prendre un deuxième rendez-vous en cas de prolongation de la fermeture.

Une idée consiste également à offrir à vos clients des bons de valeur pour des rendez-vous ultérieurs chez le coiffeur. Grâce au programme de design en ligne gratuit [Canva](#), il est possible de créer en quelques clics un magnifique bon d'achat et de l'envoyer aux clients. Différents modes de paiement peuvent être utilisés, comme le virement bancaire, Paypal et Twint.

10. Se connecter en équipe

En particulier en temps de crise, il est important de communiquer beaucoup et régulièrement avec ses semblables. Même si l'équipe est maintenant à la maison (home-office) et que les échanges sociaux sont fortement limités, il faut essayer de maintenir l'esprit d'équipe et de se soutenir mutuellement autant que possible. Dans le contexte de la distance sociale, cela peut se faire merveilleusement via Whatsapp, Facetime, Zoom, Skype ou des outils similaires. Même un simple appel téléphonique peut vous rapprocher. Conseil: Créez un groupe Whatsapp pour toute l'équipe (si vous n'en avez pas déjà un) et échangez régulièrement des idées avec vos employés et collègues. Vous pouvez également prendre des rendez-vous via Zoom, Skype ou Facetime pour une pause café ou déjeuner virtuelle.

11. Digital World

Sur nos sites de médias sociaux Instagram et Facebook, nous apporterons un soutien moral, nous inspirerons avec des contenus passionnants et nous appellerons la population locale à soutenir les coiffeurs locaux. En outre, nous prévoyons actuellement de vous fournir des connaissances online afin que vous puissiez utiliser votre temps libre à bon escient pour la formation continue sous forme de tutoriels en ligne. De plus amples informations suivront sur notre site web.



@blue_box_hair
@joico.switzerland
@kevin.murphy.switzerland
@elevenaustria_ch
@myidentitycolorde



@blueboxag
@joicoschweiz
@kevinmurphyswitzerland
@elevenaustriasswitzerland
@myidentitycolorde

Nous vous souhaitons beaucoup de force, de confiance et de santé.

Dans ces moments-là, l'union fait la force.

Votre Blue Box Team

Depuis 2002, nous proposons des produits et services aux professionnels de la coiffure en Suisse, en Allemagne et en Autriche, avec toujours l'excellence pour objectif. Vous trouverez plus d'informations sur notre entreprise et nos marques sur www.blueboxag.ch.

Copyright © BLUE BOX Distribution AG, Sonnenbühlweg 1, 6010-Kriens, All rights reserved.
Phone +41 41 311 19 30 | Fax +41 41 311 19 32 | www.blueboxag.ch | contact@blueboxag.ch